

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 10/07/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2023 / 136

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH maire, suivant convocation du 29 juin 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Jean-François FICHOT, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT.

Absents : Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Bahya BAILICHE.

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AX 118 ET AX 39 LES MULOTS

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 ;
- Considérant que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AX 118 et AX 39 situées 13 rue de Tonnerre, hameau des Mulots à Tonnerre, relevant du domaine public communal ;
- Considérant la situation de ces parcelles qui n'ont plus d'utilité pour la commune et qui ne sont plus affectées à l'usage du public compte tenu de leur état d'abandon depuis plusieurs années ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De constater la désaffectation des parcelles AX 118 et AX 39 situées 13 rue de Tonnerre, hameau des Mulots à Tonnerre ;
- De prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles AX 118 et AX 39 pour une incorporation au domaine privé.



Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre